



Vol de biens en entreprise

Par **alphamick**, le **02/01/2008** à **17:13**

voila je me suis fait vole du materiel de professionnel(couteaux et autre ustensiles de patisserie) au sein de mon entreprise mon casier a ete force mais aucune marques defraction ne sont apparentes j'ai porte plainte contre x a la gendarmerie mon directeur est au courant mais me dit qu'il ne peut rien faire car pas de marques defraction,qu'il se pourrait que ce soit moi qui ai fait le coup.....et que l'assurance de l'entreprise ne marchera pas car il n'y a pas de coupable.....enfin bref je me retrouve coincé....quel sont mais recours est ce que mon entreprise ce doit de me remboursser est ce que je doit porter plainte contre mon entrepriseje ne sais vraiment pas quoi faire

Par **jeetendra**, le **03/01/2008** à **12:07**

bonjours, bonne année à vous, votre employeur à une obligation générale de sécurité que ce soit sur votre personne ou sur vos biens déposés à l'abri, dans un endroit fait pour cela le placard, c'est à son assureur de vous rembourser, à défaut ce sera lui directement, ne vous laissez pas faire, tenez bon, cordialement